



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE (PDACG)

Financement Banque Mondiale : Crédit N° 6771– GN / Don N° D713 – GN

DOSSIER D'APPEL A PROJETS PDACG

Projets Initiative Maïs - PIM

Mai 2023

I. PRESENTATION DU PDACG

Contexte

La République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don/crédit pour effectuer des paiements au titre de la sous composante 2.2 (financement de l'investissement privé pour des chaînes d'approvisionnement inclusives). Ce financement se fera à travers un mécanisme de Subventions de Fonds de Contrepartie du Projet (FSCP).

Le FSCP contribue à créer des conditions favorables pour le développement de l'agrobusiness en Guinée. Il a pour objectif d'aider les investisseurs privés, dans les chaînes de valeur des filières prioritaires ciblées par le PDACG, à améliorer leur accès aux investissements à travers des Guichets de cofinancement de sous projets.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, à travers le PDACG, se propose à travers cet appel d'intensifier la production de maïs au plan national dans les zones de prédilection et de faciliter l'accès à du maïs de qualité aux acteurs de la filière avicole en Guinée, dans le but d'améliorer la rentabilité et la productivité dans les fermes avicoles.

Le présent appel à projets mobilisera le Guichet C du PDACG pour soutenir une initiative de production de maïs graine au profit aux acteurs de la filière aviculture (voir modalités ci-après).

Guichets de financement	Le ratio de couverture
Guichet C. Petit investissement (de 10 000 \$US à 100 000 \$US)	<ul style="list-style-type: none">• Octroi de 100% du coût total de l'assistance technique pour les activités de préparation et de mise en œuvre du sous-projet d'investissement• Subvention maximale de 60% du coût du sous-projet d'investissement.* Pour les femmes et les jeunes, subvention maximale de 90 % du coût du sous-projet d'investissement.

II. Priorités de financement de l'appel à projets

Le Ministère l'Agriculture et de l'Elevage, à travers le PDACG, se propose de poursuivre l'initiative de production du maïs graine précédemment promue par le Projet de Développement Agricole Intégré en Guinée (PDAIG).

Cet appel à projet à projets vise l'objectif général de faciliter l'accès au maïs de qualité aux acteurs de la filière aviculture en Guinée, dans le but d'améliorer la rentabilité et la productivité dans les fermes avicoles.

De façon spécifique, il s'agira de

- Financer des plans d'affaires de projets de production de maïs graine pour une superficie totale d'au moins 2.000 hectares (ha) dans les principaux bassins de production du maïs et dans la zone du projet ;
- Appuyer la mise en relation des acteurs des filières maïs et aviculture à travers des conventions de partenariat pour la fourniture de maïs graine de qualité,
- Soutenir l'aval de la filière maïs, par la mise à disposition aux aviculteurs d'environ 10 000 tonnes de maïs graine,

A terme, cette initiative favorisera (i) la professionnalisation de la production du maïs graine, par l'utilisation de variétés productives et les technologies adaptées pour la production sur au moins 2 000ha en culture de maïs, (ii) le soutien aux opérations post-récolte, et (iii) l'appui au stockage et la commercialisation au bénéfice des acteurs de la filière aviculture en Guinée.

La mise en œuvre de l'initiative se fera à travers :

- Le renforcement des organisations de producteurs, de transformateurs, de PME et des organisations interprofessionnelles par la formation et le coaching ;
- Le renforcement de capacités des acteurs, la facilitation de la préparation de plans d'affaires viables et les partenariats fructueux entre producteurs de maïs et acteurs de la filière volaille ;
- La contribution au financement des plans d'affaires sélectionnés par le biais d'un mécanisme compétitif de subvention de contrepartie du projet.

III. CRITERES D'ELIGIBILITE

3.1. Les critères de choix des bénéficiaires

Seront éligibles au présent appel à projets, tout sous-projet présenté par un :

- . Porteur de projets créateurs de valeur ajoutée locale (emplois jeunes femmes /contenu local)
- . jeune et femme considéré comme constituant un groupe vulnérable
- . investisseur privé
- . producteur
- . agro –industriel
- . transformateur

Individuellement ou organisés en :

- . Micro Petite et Moyenne Entreprise (MPME),
- . associations, coopératives, unions, groupements ou GIE
- . associations et organisations professionnelles
- . structure légalement constituée

Remplissant les critères d'éligibilité ci-dessous :

- (i) Être un promoteur d'un sous-projet associé à la chaîne de valeur agricole maïs sur les corridors du projet et dans les bassins de production du maïs ;
- (ii) Justifier une existence d'au moins deux (2) ans d'activités dans la chaîne de valeur maïs pour le guichet C ;
- (iii) Être légalement autorisé à faire des affaires en Guinée en vertu des lois en vigueur du pays ;
- (iv) Le bénéficiaire (personne physique ou morale) justifie d'un acte de disponibilité foncière pour une superficie cumulée d'au moins 20 hectares,
- (v) Être légalement constitué et reconnu (joindre agrément, autorisation d'exercice)

NB : Les structures légalement constituées de démarrage, pour le guichet C, peuvent être issues d'un centre d'incubation ou avoir bénéficié d'un programme de développement soutenu par le Gouvernement, le groupe de la BM ou tout autre partenaire technique et financier reconnu en Guinée.

En outre, le promoteur de sous-projet éligible doit aussi déclarer qu'il ne se trouve dans aucune des situations mentionnées ci-dessous :

- (i) N'est pas directement ou indirectement lié au Gouvernement par (un contrat de travail, un contrat de fournitures de services, ne pas avoir de membre de famille proche dans le gouvernement...) ou politiquement exposé ;
- (ii) N'est impliqué ou engagé dans aucune des activités illicites, fraudes, corruption et toutes autres activités figurant sur la liste d'exclusion du Groupe de la Banque Mondiale ;
- (iii) Les activités de son sous-projet sont conformes aux prescriptions de la Banque Mondiale et aux exigences environnementales et sociales applicables en Guinée ;
- (iv) N'est pas bénéficiaire de don ou de financement d'autres projets et programmes identiques aux activités du sous-projet soumis.

Cette déclaration doit être complétée et signée par le promoteur pour revêtir le caractère solennel de la déclaration ; sinon, elle devient nulle et sans effet.

IV. PRESENTATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT ET PROCEDURES DE FINANCEMENT

4.1 Publication et lancement de l'appel à projets

Le présent appel à projets est publié sur le site Web du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL), de l'APIP, de la chambre d'agriculture, la chambre des mines, dans le Journal des Appels d'Offres (JAO), des journaux de grande diffusion.

L'Avis d'appel à projets est également affiché dans les mairies des communes, des préfectures, et des gouvernorats et des directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage. Des diffusions via les radios rurales et communautaires seront faites.

4.2 Information et sensibilisation

L'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet et la Firme Agrobusiness organiseront des activités d'information et de sensibilisation des soumissionnaires potentiels à l'appel à projet. Ces sessions se dérouleront en collaboration avec les autorités administratives, les services techniques déconcentrés, les autorités locales, les organisations locales (interprofessions, organisations faitières, relais locaux, les services locaux d'appui aux entreprises).

A la suite des activités de sensibilisation, des sessions d'orientation au niveau local seront organisées au profit des soumissionnaires potentiels qui pourront recevoir des orientations pour la préparation et la soumission de leurs dossiers de sous-projets.

Dans les détails, la stratégie d'information, de sensibilisation et d'orientation des soumissionnaires potentiels au présent appel à projets est basé sur :

- Des réunions d'information, de sensibilisation et d'orientation et des rencontres avec les potentiels soumissionnaires. Ils visent à communiquer de manière plus directe avec les acteurs concernés par les filières maïs et volaille. Ces cadres d'échanges sont adaptés pour permettre le partage et l'appropriation de l'initiative maïs par les organisations rencontrées. Au moins huit réunions d'information, de sensibilisation et d'orientation seront successivement organisées dans les zones projet (Conakry, Kindia, Boké, Kamsar) et dans les principaux bassins du maïs, notamment Mandiana, Dinguiraye, Siguiri, Kouroussa et tout autre bassin de production du maïs pertinent.

Lors de ces réunions et de ces rencontres, les présentations sur Power Point, suivies des questions et débats ainsi que du partage du canevas à remplir pour la soumission des sous projets permettront au public cible du présent appel à projets à s'en approprier.

- Mise en place d'un mécanisme d'orientation des potentiels candidats dans les zones d'intervention du projet. Pour ce faire, la Firme a mobilisé des relais communautaires pour diffuser l'information au sein des communautés et les orienter dans l'élaboration des plans d'affaires. Ces derniers interviendront dans les zones du projet et des principaux bassins de production de maïs graine, pour effectuer les campagnes de sensibilisation de proximité.

Des supports médiatiques adaptés seront utilisés. Il s'agit de :

- La télévision pour des reportages des ateliers d'information, interviews acteurs clefs, spots.
- La radio (spot, passages émissions, reportages)
- Les affichages panneaux publicitaires dans toutes les zones du projet Publicité en ligne : réseaux sociaux, bannières publicitaires Publicité SMS : via les réseaux mobiles

Publics Cibles des actions d'information, de sensibilisation et d'orientation :

- Autorités administratives (Gouverneurs, Préfets, sous-préfets) et locales (maires de commune) ;
- Services techniques de l'agriculture et de l'élevage ;
- Organisations socioprofessionnelles et leurs faitières (unions et fédérations) des filières cibles, les interprofessions, chambres consulaires ;
- Acteurs privés (dans la production, la transformation, la commercialisation) intervenant dans les chaînes de valeur maïs et volaille ;
- Services d'appuis aux entreprises,
- Communautés locales

4.3 Retrait et remise du dossier d'Appel à projets

4.3.1 Retrait du dossier d'appel à sous projets

Le dossier d'appel à projets peut être téléchargé sur Web du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL), de l'APIP, de la chambre d'agriculture, la chambre des mines, chambre de commerce. Le dossier d'appel à projets peut être retiré également auprès des directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage.

4.3.2 Dépôt du dossier de sous projets

Les personnes morales ou physiques intéressées sont invitées à remplir le formulaire et à le soumettre sous pli fermé contenant une copie numérique sur clé USB déposée auprès de **l'Unité de coordination et d'exécution du PDACG, sis au Quartier Cameroun, Immeuble Feela, 5e étage, commune de Dixinn Conakry au plus tard le 05 Juin 2023 à 15 H00mn, contre remise d'une attestation de dépôt.**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Unité de coordination et d'exécution du projet : téléphone :(+224) 622 04 18 17 tous les jours ouvrables de **09 heures à 16 heures**. Email : infopdacgap@gmail.com,

4.4 Evaluation et Sélection des sous-projets

4.4.1 Sélection initiale des propositions de sous-projets

La sélection initiale des propositions de sous-projets sera faite par un comité de sélection des sous-projets.

- *Examen préalable des propositions de sous-projet :*

A la fin du délai de dépôt des propositions, le comité procédera au filtrage des propositions de sous-projets par le biais d'une grille, en vue de vérifier leur éligibilité sur la base des critères définis. Cependant,



le comité procèdera à l'analyse de la conformité et de la recevabilité des différents dossiers en vérifiant que les projets soumis à financement satisfont aux différents critères de présélection.

□ *Sélection des propositions :*

A la suite de l'examen préalable des propositions, le comité de sélection des sous-projets se réunit en vue d'évaluer les propositions de sous-projets, et prendre les décisions sur les dossiers sélectionnés pour la poursuite du processus.

4.4.2 Sélection définitive et approbation des sous-projets

A la suite de la sélection définitive des dossiers de sous-projets par le comité de sélection et leur approbation par le comité d'approbation des sous projets, l'UCEP notifiera aux soumissionnaires les résultats de sélection définitive.

4.4.3 Critères de sélection des sous-projets

Pour être éligibles, les sous-projets et leurs promoteurs doivent satisfaire les conditions décrites ci-après.

Phase de la sélection des sous projets	Critères applicables
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> . Dossier transmis avant la date butoir . Utilisation de la fiche de présentation du projet dûment remplie . Site (Titre de propriété, bail, location, etc.) . Être des promoteurs dans la chaîne d'approvisionnement du maïs ou de l'aviculture depuis au moins 2 ans (Guichet C) . Bénéficiaire réside ou la structure légalement constituée est installée dans la zone du projet, dans un des principaux bassins de production du maïs ou connecté à un agrégateur installé dans la zone du projet . Structure légalement constituée et reconnue (joindre agrément, autorisation d'exercice, RCCM, NIF, ...)
Critères d'évaluation technique	<ul style="list-style-type: none"> . La projection de la rentabilité financière du projet sur la campagne . Le nombre d'emplois directs et indirects créés notamment pour les femmes et les jeunes créés, . Le respect du plafond de financement ainsi que la répartition entre la subvention et la contribution du demandeur . La disponibilité d'un compte bancaire applicable . Choix technologique novateur (solutions digitales, technologies résilientes face au climat, solaire., technologies genres sensibles...) . Le sous-projet permet de lever un goulot d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement des filières avicoles ou du maïs . Le sous-projet n'a pas d'effet négatif sur l'environnement et, le cas échéant, des mesures de mitigations ou de corrections sont prévues et mises en œuvre . La présence d'un site de production adéquat, de ressources matérielles, financières et humaines nécessaires pour réaliser le sous projet . Connaissance du créneau du marché visé et de ses exigences techniques et commerciales des clients potentiels

4.5 Procédures de contractualisation

Pour toute subvention approuvée et attribuée, une convention sera signée entre le Projet et le bénéficiaire de la subvention. La convention a pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement de la proposition du bénéficiaire sélectionné.

4.6 Calendrier de l'appel à projets

#	Activités	Période /Date
1	Publication et Lancement de l'AP	15 mai
2	Orientation des soumissionnaires potentiels	15 mai - 31 mai
3	Date limite dossiers sous projets	05 Juin
4	Evaluation dossiers sous projets	05– 10 juin
7	Approbation PV et Rapport Comité Sélection sous projets	10 au 20 juin
8	Signature des conventions	30 juin

4.7 Grille de vérification de l'éligibilité

Critères d'éligibilité	Conformité	
	Oui	Non
Dossier transmis avant la date butoir		
Utilisation de la fiche de présentation du projet dûment remplie		
Site (Titre de propriété, bail, location, Autorisation d'exploitation, etc.)		
Être des promoteurs dans la chaîne d'approvisionnement du maïs ou de l'aviculture depuis au moins 2 ans (Guichet C)		
Bénéficiaire réside ou la structure légalement constituée est installée dans la zone du projet, dans un des principaux bassins de production du maïs ou connecté à un agrégateur installé dans la zone du projet		
Structure légalement constituée et reconnue (joindre agrément, autorisation d'exercice, RCCM, NIF, ...)		

4.8 Liste des documents à fournir

Toute proposition de sous-projet doit être accompagnée d'une demande de subvention, Modèle de requêtes de subvention), du canevas rempli de de la note succincte, et des documents administratifs (RCCM, NIF, actes constitutifs de l'entreprise/structure, requis selon les guichets).

4.8 Grille d'évaluation

GRILLE D'EVALUATION	Excellent	Très bien	Bien	Assez Bien	Passable
1. LA DEMANDE DU MARCHÉ	15				
Le sous-projet permet-il d'améliorer l'accessibilité des acteurs de l'aviculture au produit (maïs)	5				
Le promoteur a-t-il une connaissance du créneau du marché visé et de ses exigences techniques (secteur avicole)	5,0				
Le promoteur a-t-il une connaissance des exigences commerciales des clients potentiels (secteur avicole)	5,0				
2. L'AVANTAGE CONCURRENTIEL REEL OU POTENTIEL	10				
Les avantages concurrentiels pour l'accès à la matière première existent	5,0				
Les avantages concurrentiels pour l'accès au marché existent	5,0				
3. LA CAPACITE DES INVESTISSEURS (Expérience, Solidité financière, Niveau démontré de motivation à investir)	30				
Une relation d'affaires avec une banque ou une IMF existe	5,0				
Un site de production adéquat, des ressources matérielles, financières et humaines nécessaires pour réaliser le sous projet existent	10,0				
La projection de la rentabilité financière du projet sur la campagne	10,0				
Le respect du plafond de financement ainsi que la répartition entre la subvention et la contribution du demandeur	5,0				
4. L'IMPACT POTENTIEL DU SOUS PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT (Effet d'entraînement/Effet multiplicateur sur les petits exploitants locaux)	25				
Le sous projet a-t-il un impact direct sur les producteurs locaux en termes d'amélioration des revenus	12,5				
Le sous projet a-t-il un impact direct sur les producteurs locaux en termes de création d'emplois notamment pour les jeunes et les femmes.	12,5				
5. LA PROMOTION PAR LE SOUS PROJET DES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES AGRICOLES, ENVIRONNEMENTALES ET AUTRES	20				
Le choix technologique est novateur (solutions digitales, technologies résilientes face au climat, solaire., technologies genres sensibles...)	10,0				
L'impact environnemental et social du sous projet est-il expliqué et des mesures d'atténuation adéquate sont-elles proposées	10,0				

PRENOM & NOM DE L'EVALUATEUR :

DATE ET SIGNATURE :

ANNEXE 1 : Modèle de déclaration du soumissionnaire

Je soussigné(e)agissant en qualité de
déclare ne pas être :

- directement ou indirectement lié au Gouvernement par (un contrat de travail, un contrat de fournitures de services, ne pas avoir de membre de famille proche dans le gouvernement...) ou politiquement exposé ;
- Impliqué ou engagé dans aucune des activités illicites, fraudes, corruption et toutes autres activités figurant sur la liste d'exclusion du Groupe de la Banque Mondiale ;
- promoteur d'activités de sous-projet sont conformes aux prescriptions de la Banque mondiale et aux exigences environnementale et sociale applicables en Guinée ;
- bénéficiaire de dons ou de financement d'autres projets et programmes identiques aux activités du sous-projet soumis.

En foi de quoi, je délivre la présente déclaration pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ,

Le,

Signature